

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au projet "The Quay" situé le long du canal.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

« Le projet "The Quay", impulsé par le promoteur Blaton et Colruyt, est situé le long du canal entre le quai Fernand Demets 25-28 et le rue de Birmingham 222. Il prévoit la construction de 94 logements, 124 kots étudiants, 195 emplacements de parking en sous-sol, et un nouveau Colruyt. Le tout forme un îlot composé de 6 immeubles plus le supermarché.

C'est un projet que je suis depuis un petit temps et j'ai par ailleurs participé à la commission de concertation qui s'est tenue le 14 octobre dernier. Pourquoi je vous parle de ce projet, car ce dernier est en total décalage avec les besoins du quartier et de la commune. Il y a aussi toute une série d'incohérences au niveau technique, repris dans le PV de la commission, mais je me limiterai aux arguments politiques.

Tout d'abord, le projet prévoit certes du logement conventionné, mais aucun logement social ou logements locatifs à caractère sociale. Ces logements acquisitifs « à caractère social » ne représentent même pas 15 % de l'ensemble des logements construits si l'on prend compte des kots. Les promoteurs souhaitent y installer un Colruyt, à 900m de celui déjà existant situé au boulevard Maurice Herbette et à 1km du Lidl situé au Sq. Albert, et ainsi faire concurrence avec les petits commerçants du marché des abattoirs ou d'autres petits commerçants alimentaires du quartier.

Les promoteurs comptent y faire construire également un passage cyclo-piéton, situé entre l'îlot et l'usine centrale de la STIB, financé par les charges d'urbanisme : un passage étroit et peu sûr que personne n'utilisera. Pour terminer la présentation en bref de ce projet : l'îlot est complètement fermé sur lui-même et ne permet pas un espace public et de rencontre qui relierait le quai avec la rue de Birmingham. Ce n'est pas pour rien que « The Quay » rencontre une opposition forte. Un collectif citoyen s'organise et a lancé une pétition, IEB a également réagi et même la commune a émis un avis défavorable.

Par ailleurs, l'avis de la commune est extrêmement bien argumenté et nous ne pouvons que la rejoindre sur ce dossier. Malheureusement, pour des raisons qui nous échappent, la Région a néanmoins donné un avis favorable. Certes sous conditions, mais celles-ci n'entachent en rien le projet initial.

C'est pourquoi mon interpellation n'a pas pour but de convaincre le Collège de la mauvaise qualité du projet. Mais plutôt de savoir ce qu'il compte faire face à la décision favorable de la Région. A l'heure où j'écris ces lignes, le fonctionnaire délégué n'a pas encore rédigé le permis définitif, les lignes peuvent encore bouger. Je voudrai donc savoir si la Commune a l'intention d'encore aller discuter avec les services compétents de la Région pour les convaincre de refuser le projet. Si ce projet devait quand même recevoir l'autorisation du permis, est ce que la commune serait prête à lancer un recours devant le conseil d'État ? Je tiens à préciser que notre objectif n'est pas de ne rien faire dans cette zone. La commune, en concertation avec la Région, doit continuer à être proactif pour « revitaliser » le canal, mais avec l'intention de toujours produire des logements abordables, des équipements collectifs, et tenir compte de la biodiversité existante et du caractère paysager spécifique au canal. Je vous remercie. »

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :
Mijnheer de Burgemeester-Voorzitter geeft lezing van het volgende antwoord:

« Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme l'avis négatif du Collège à propos de ce projet pour les raisons dont vous avez pu prendre connaissance au travers de la lecture de l'avis officiel.

À la suite de cet avis défavorable, nous avons eu l'occasion d'explicitier notre point de vue lors de contacts avec les autorités régionales mais aussi avec un certain nombre de riverains et/ou d'associations qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique.

De toute évidence le positionnement de l'ensemble des personnes opposées en l'état à ce projet ne vise qu'à défendre en réalité un projet mieux intégré dans l'espace urbain existant et plus qualitatif pour les futurs habitants. Comme vous l'avez à juste titre bien souligné, personne n'est dans la posture d'une opposition catégorique à tout développement de cette vaste parcelle située dans la zone stratégique du canal.

Dans l'hypothèse où les autorités régionales ne délivreraient des autorisations sans tenir le moindre compte des éléments défendus par la commune et un certain nombre d'habitants et d'associations, nous ne manquerons pas de déposer un recours. Nous gardons l'espoir qu'une solution équilibrée puisse se dégager.

Je vous remercie. »

G. BORDONARO est satisfait de constater que la Commune veut aller plus loin et éviter que ce projet soit en total décalage avec les besoins. Il salue les habitants pour leur mobilisation car ils ont un énorme rôle à jouer dans ce dossier.